

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : PERSONNE RESPONSABLE DU CENTRE NATIONAL DE SECURITE ROUTIERE (CNSR)

Objet : APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR ACCORD CADRE BIENNAL A BON DE COMMANDE POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE (GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE) AU PROFIT DU PERSONNEL DU CNSR

Référence SIGMAP : S_CNSR_127088

Avis N° 40 / PRMP/CNSR/DAF/S-PRMP du 22 / 10 / 2026

BON A LANCER
CCMP / CNSR

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Centre National de sécurité Routière (CNSR) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 07 octobre 2026 (Version 4).

2. Le Centre National de Sécurité Routière a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds issus de ses prestations, afin de financer les prestations courantes, sur la base de son budget autonome, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'accord cadre biennal a bon de commande pour la souscription d'une police d'assurance maladie (gestion de l'assurance maladie) au profit du personnel du CNSR.

3. Le Centre National de Sécurité Routière sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour assurer la souscription d'une police d'assurance maladie (gestion de l'assurance maladie) au profit du personnel du CNSR.

Le présent marché qui est mono attributaire, est constitué d'un lot unique. Les variantes ne pourront pas être prises en considération. La présente procédure donnera lieu à la conclusion d'un accord cadre devant permettre d'établir les règles relatives aux bons de commande à émettre sur une période ne pouvant excéder deux (02) ans conformément aux dispositions des articles 40 et 41 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Le délai d'exécution d'un bon de commande sera de douze (12) mois. Soit un (01) an.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics du CNSR et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres au secrétariat de la PRMP sise à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Centre National de Sécurité Routière (CNSR), premier bureau à droite derrière le bâtiment à étage sis à la Direction Générale à Ekpè, route de Porto-Novo, 03 BP : 2151 Cotonou-République du Bénin, tel : 01 97 25 77 99, cnsr.prmp@gouv.bj, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures (heure locale).**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

Ancienne compagnie

- Etre une compagnie spécialisée dans le domaine de l'assurance justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts ;
- Etre une compagnie d'assurance agréée par l'Etat Béninois pour exercer dans le domaine des assurances (Justifier d'un agrément d'exercice de la profession d'assurance en cours de validité à la date de dépôt des offres, délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances) ;
- Avoir exécuté en tant que prestataire principal, au moins deux (02) marchés distincts pour une population de huit cent (800) personnes au moins, avec une société d'Etat, une structure privée, une agence publique, une administration publique, un office, une multinationale, une institution ou toute autre structure au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023) et de l'année en cours, d'un montant égal au moins à cent quatorze millions trois cent douze mille quatre cent douze (114 312 412) FCFA Hors Taxe, appuyés des preuves de réalisation du marché (copies des contrats réalisés accompagnés des attestations de bonne fin d'exécution desdits marchés exécutés) ;
- Fournir un engagement qui mentionne le délai de production des cartes de soins pour l'ensemble du personnel qui ne doit excéder 15 jours après la notification du bon de commande enregistré ;
- Fournir une attestation de non-liquidation judiciaire ;
- Fournir le personnel d'exécution conformément au tableau N°14
 - Un (01) médecin conseil ayant au moins un BAC +7 en médecine avec au moins dix (10) années d'expériences générales en assurance et une expérience spécifique en gestion d'assurance maladie justifié par un curriculum vitae signé par l'intéressé + copie légalisée du diplôme + attestation de travail de la compagnie d'assurance en copie légalisée + copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
 - Un (01) gestionnaire de santé ayant au moins un BAC +5 en assurance avec au moins cinq (05) années d'expériences générales en assurance et une (01) expérience spécifique en gestion d'assurance maladie justifié par un curriculum vitae par l'intéressé + copie légalisée du diplôme + attestation de travail de la compagnie d'assurance en copie légalisée + copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- Fournir un matériel conformément au tableau N°15 ;
- Le gestionnaire santé doit fournir un agrément de gestion santé en cours de validité délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Fournir la preuve de partenariat entre la compagnie d'assurance et le gestionnaire santé ;
- Fournir la preuve de détention d'un réseau efficace et plus étendue possible de prestataires agréés (centre de santé, laboratoire, pharmacies, ...) dans les chef lieux des douze départements du Bénin ;
- Fournir la preuve en original ou en copie légalisée du Procès-Verbal de constat suivant exploit d'huissier de l'existence physique du siège du soumissionnaire, constatant la pose d'une enseigne ou d'une plaque signalétique professionnelle sur les lieux d'exercice de ses activités conformément à l'article 463 du Code Général des Impôts ;

NB : On entend par marché identique, un marché de même nature que le présent marché conclut avec une société d'Etat, Agence publique, Administrations publiques, un office, une multinationale, une institution ou toute autre structure disposant d'une population de huit cent (800) personnes

Capacité financière :

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023) un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de services en gestion santé d'un montant égal **au moins à cent**

(Signature)

quatorze millions trois cent douze mille quatre cent douze (114 312 412) Hors taxes, justifier par les états financiers desdites années, présentés par un comptable employé de l'entreprise, certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECAB) et portant la mention Certification de la DGI sur la page de résultats. **La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée**

- Fournir les états financiers des trois dernières années (2025, 2024 et 2023), avec des résultats nets positifs, comportant l'état **C4 clairement identifié** qui ne doit laisser apparaître aucune insuffisance de couverture des engagements règlementés et l'état **C11 clairement identifié** qui doit afficher une marge de solvabilité positive, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI et pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis de leurs capacités financières (bilan d'ouverture) ; **la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;**
- Disposer d'une capacité financière, justifiée par une attestation bancaire ou d'un établissement financier agréé en République du Bénin à hauteur d'un montant de **neuf millions cinq cent vingt-six mille trente-quatre (9 526 034) FCFA ;**

NB : le chiffre d'affaires et la capacité financière sont cumulatifs.

BON A LANCER
COMP / CNSR

1. Pour les compagnies naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Capacité technique :

- Etre une compagnie spécialisée dans le domaine de l'assurance justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou les statuts ;
- Etre une compagnie d'assurance agréée par l'Etat Béninois pour exercer dans le domaine des assurances (Justifier d'un agrément d'exercice de la profession d'assurance en cours de validité à la date de dépôt des offres, délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances) ;
- Fournir en lieu et place des marchés similaires, des pièces relatives aux expériences professionnelles du personnel d'encadrement technique conformément au tableau N°14:
 - un (01) Médecin conseil spécialiste en médecine du travail ayant un BAC + 7 en médecine avec au moins dix (10) ans d'expériences générale et deux (02) expériences spécifiques en gestion des assurances maladies au cours des cinq (05) dernières années (2025,2024,2023,2022 et 2021) et de l'année en cours,
 - justifié par un curriculum vitae signé par l'intéressé + copie légalisée du diplôme + attestation de travail de la compagnie d'assurance en copie légalisée + copie de la pièce d'identité en cours de validité ;

J

Un personnel d'exécution :

- un (01) Médecin conseil spécialiste en médecine du travail ayant un BAC + 7 en médecine avec au moins dix (10) ans d'expériences générale et deux (02) expériences spécifiques en gestion des assurances maladies au cours des cinq (03) dernières années (2025,2024,2023,2022 et 2021) et de l'année en cours, justifié par un curriculum vitae signé par l'intéressé + copie légalisée du diplôme + attestation de travail de la compagnie d'assurance en copie légalisée + copie de la pièce d'identité en cours de validité
- un gestionnaire santé ayant un BAC + 5 en assurance avec au moins 5 ans d'expériences générales et deux (02) expériences spécifiques en gestion des assurances maladies au cours des cinq (05) dernières années (2025,2024,2023,2022 et 2021) et de l'année en cours, justifié par un curriculum vitae signé de l'intéressé + copie légalisée du diplôme + attestation de travail de la compagnie d'assurance en copie légalisée + copie pièce d'identité en cours de validité conformément au tableau N° 14.
- Fournir un engagement pour produire et délivrer les cartes de soins pour l'ensemble du personnel dans un délai de 15 jours après notification du bon de commande enregistré ;
- Fournir une attestation de non-liquidation judiciaire ;
- Fournir un matériel conformément au tableau N°15 ;
- Le gestionnaire santé doit fournir un agrément de gestion santé en cours de validité délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Fournir la preuve de partenariat entre la compagnie d'assurance et le gestionnaire santé ;
- Fournir la preuve de détention d'un réseau efficace et plus étendue possible de prestataires agréés (centre de santé, laboratoire, pharmacies, ...) dans les chef lieux des douze départements du Bénin ;
- Fournir la preuve en original ou en copie légalisée du Procès-Verbal de constat suivant exploit d'huissier de l'existence physique du siège du soumissionnaire, constatant la pose d'une enseigne ou d'une plaque signalétique professionnelle sur les lieux d'exercice de ses activités conformément à l'article 463 du Code Général des Impôts ;

BON A LANCER
COMP / CNSR

Capacité financière :

- Fournir le bilan d'ouverture, le bilan de clôture et les états financiers de leurs années d'existences, avec des résultats nets des années d'existences positifs, comportant l'état **C4 clairement identifié** qui ne doit laisser apparaître aucune insuffisance de couverture des engagements règlementés et l'état **C11 clairement identifié** qui doit afficher une marge de solvabilité positive, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI et

J

pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis de leurs capacités financières (bilan d'ouverture) ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;

- Disposer d'une capacité financière, justifiée par une attestation bancaire ou d'un établissement financier agréé en République du Bénin à hauteur d'un montant de **neuf millions cinq cent vingt-six mille trente-quatre (9 526 034) FCFA** ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels.

NB : la capacité financière et l'assurance de risques professionnels sont cumulatives. L'autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

BON A LANCER
M P / CNSR

Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées

7. Le délai de réalisation de l'accord-cadre est de vingt-quatre (24) mois, soit deux (02) ans. Les prestations seront réalisées pendant douze (12) mois, soit un (01) an à compter de la date mentionnée dans chaque bon de commande annuel émis.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 22.../10.../2026 tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures (heure locale). Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers *au secrétariat permanent des marchés publics (PRMP) du Centre National de Sécurité Routière (CNSR), premier bureau à droite derrière le bâtiment à étage sis à la Direction Générale à Ekpè, route de Porto-Novo, 03 BP : 2151 Cotonou-République du Bénin, tel : 01 97 25 77 99, cnsr.prmp@gouv.bj*. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par DHL. Ce dossier peut être téléchargé *sur le site web : SANS OBJET* ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Personne Responsable des Marchés Publics du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) au plus tard le 19.../11.../2026 à 10 heures 00 mn. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après salle de conférence de la Direction du Centre national de Sécurité Routière (CNSR) le 19.../11.../2026 à 10 heures 30 mn.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant **d'un million cent quarante-trois mille cent vingt-quatre (1 143 124) Francs CFA** ;

J

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

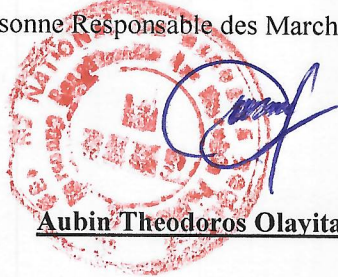
Les micros, petites et moyennes entreprises devront justifier leur statut par la production de l'attestation d'Identification du statut de la MPME

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Non Applicable.

Fait à Ekpè, le 22/10/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics



Aubin Theodoros Olayitan AGLOSSI